



**PRÉFET
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CABINET

*Service de la coordination des affaires parisiennes
Bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique*

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°75-2026-02-11-00004

Instituant la commission de propagande à l'occasion des élections des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026

Le préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris
Grand officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code électoral, notamment ses articles L241, R29 et R31 à R38 ;

Vu le décret n°2025-848 du 27 août 2025 fixant la date du renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers métropolitains de Lyon, des conseillers de Paris et des conseillers d'arrondissement de Paris, Lyon et Marseille et portant convocation des électeurs ;

Vu les désignations effectuées respectivement par le premier président de la Cour d'appel de Paris et le représentant de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande ;

Sur la proposition de la préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

ARRÊTE :

Article 1 : Une commission de propagande est instituée à Paris en vue de l'élection des conseillers municipaux et des conseillers d'arrondissement de Paris des 15 et 22 mars 2026, pour chacun des tours. Elle est composée comme suit :

a) Présidence

- Pour le 1^{er} tour :

- o Journée du 13 février 2026 :
 - Mme DESCAMPS Catherine, première vice-présidente, titulaire ;
 - Mme DELERIS Emmanuelle, vice-présidente, suppléante ;
- o Journée du 20 février 2026 :
 - Mme BERNARD Laure, vice-présidente, titulaire ;
 - M. GAYET Jean-Christophe, premier vice-président, suppléant ;
- o Journée du 24 février 2026 :
 - Mme AGUDO Anaïs, vice-présidente, titulaire ;
 - M. FERREIRA Rémi, juge, suppléant ;
- o Journée du 25 février 2026 :
 - Mme VITON Cécile, vice-présidente, titulaire ;
 - Mme LAINE Fanny, première vice-présidente adjointe, suppléante ;

- Journée du 26 février 2026 :
 - Mme ALVES ANTUNES, Elisette, vice-présidente, titulaire ;
 - Mme FOUCHARD-TESSIER Béatrice, première vice-présidente adjointe, suppléante ;

- Pour le 2nd tour :

- Journée du 16 mars 2026 :
 - Mme MAREC Frédérique, première vice-présidente, titulaire ;
 - Mme ROBINSON Emmanuelle, première vice-présidente, suppléante ;
- Journée du 17 mars 2026 :
 - Mme DREUX Marie-Charlotte, première vice-présidente adjointe, titulaire ;
 - Mme CASSIUS-HEDJAN Sarah, vice-présidente, suppléante ;

b) Membres de la commission pour les deux tours :

- M. SOLTANI Mohamed, chef du bureau des élections, du mécénat et de la réglementation économique à la préfecture de Paris, titulaire ;
- M. SZWARCBERG David, adjoint à la cheffe du service de la coordination des affaires parisiennes à la préfecture de Paris, suppléant ;
- M. ROLLET Lewis, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- M. GONFROY Joachim, chargé de mission – élections à la préfecture de Paris, suppléant ;
- Mme COSAQUE Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, titulaire ;
- Mme CAREL Virginie, cadre à La Poste, représentante de l'opérateur chargé de l'envoi de la propagande, suppléante ;

c) Secrétaires de la commission pour les deux tours :

- M. DALKAYA Ufuk, chargé de la réglementation des structures culturelles et de l'organisation des élections à la préfecture de Paris, titulaire ;
- Mme DIAKHO Fatouma, gestionnaire des affaires générales et scolaires à la préfecture de Paris, suppléante.

Article 2 : Les agents publics désignés par le préfet peuvent, en tant que de besoin, assurer le secrétariat de la commission de propagande à laquelle ils appartiennent.

Article 3 : La commission siège à la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, située au 5 rue Leblanc, 75015 Paris. Elle est installée les 13, 20, 24, 25 et 26 février 2026 pour le 1^{er} tour et les 16 et 17 mars 2026 pour le 2nd tour, pour recevoir les candidats qui devront se présenter avec 20 exemplaires de leurs documents de propagande (circulaires et bulletins de vote).

Article 4 : Les documents de propagande, dont les informations relatives aux quantités et aux modalités de transmission sont annexées au présent arrêté, doivent être livrés à la société Koba, située route de Neuilly-sous-Clermont à Rantigny (60290) :

- pour le premier tour, au plus tard, le 2 mars 2026 à 18h00.
- pour le second tour, au plus tard, le 17 mars à 18h00.

Article 5: Conformément aux dispositions de l'article R.32 du code électoral, les candidats, leurs remplaçants ou leurs mandataires peuvent participer, avec voix consultative, aux travaux de la commission concernant leur circonscription.

Article 6: La préfète, directrice de cabinet du préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres des commissions susmentionnées et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 11 février 2026

Le Préfet,

SIGNE

MARC GUILLAUME